

**Rapport annuel sur le
prix et la qualité du
service public
de l'eau potable**
-Exercice 2016-

Consultable sur le site www.valeyrieux.fr - Rubrique Eau / Assainissement

Sommaire

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	7
1.1 Le territoire desservi	7
1.2 Le mode de gestion du service	8
1.3 La population desservie et volumes consommés.....	9
1.4 La ressource en eau.....	11
2. LA TARIFICATION DE L'EAU	13
2.1 Les modalités de tarification	13
2.2 Les taxes et les redevances	15
2.3 Les divers frais d'accès au service.....	15
2.4 Les recettes du service	16
3. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	17
3.1 La qualité de l'eau	17
3.2 L'avancement de la protection des ressources en eau (VP212).....	18
3.3 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	19
3.4 Le rendement du réseau de distribution (P104.3).....	20
3.5 L'indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	22
4. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	25
4.1 Les études et travaux réalisés en 2016.....	25
4.2 La programmation sur 2017	25
4.3 L'état de la dette	26
5. NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU	27

Préambule

La Communauté de communes Val'Eyrieux est née au 1^{er} janvier 2014, de la fusion des Communauté de communes des Boutières, du Haut Vivarais et du Pays du Cheylard, avec extension aux communes d'Albon d'Ardèche, Issamoulenc et St Pierreville. La Communauté de communes se compose de 34 communes et le Conseil communautaire compte 57 membres, qui, par leurs délibérations prises en séance du Conseil communautaire, conditionnent et réglementent les affaires de la Communauté de communes.

Seule la Communauté de communes du Pays du Cheylard avait, au 31 décembre 2013, les compétences eau et assainissement. La Communauté de communes était composée de 14 communes membres, qui lui avaient transféré ces compétences dès sa création en 2003. Elles étaient précédemment exercées, par délégation, par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Dorne.

Depuis le premier janvier 2016 la Communauté de communes Val'Eyrieux assure, sur l'ensemble des 34 communes composant son territoire, la gestion des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées.

Deux modes de gestion coexistent donc aujourd'hui sur le périmètre de la Communauté de communes : la gestion directe et la gestion déléguée.

La gestion directe ou régie publique :

Dans ce mode de fonctionnement, les investissements (création de réseau, construction des ouvrages), l'exploitation des installations ainsi que les relations avec les usagers sont directement assurés par les services de la Communauté de communes.

L'entretien des installations est réalisé par des agents communaux mis à la disposition de la Communauté de communes pour les prestations relatives aux services de l'eau et de l'assainissement des eaux usées. En cas d'absence de personnel communal disponible, ces prestations sont effectuées par des entreprises spécialisées sous la conduite de la collectivité.

La gestion déléguée :

Dans cette configuration, l'exploitation des installations et les relations avec les usagers sont confiées à un délégataire de service public pour une période donnée. Dans le cas du territoire VAL'EYRIEUX, cette gestion a été confiée à la société SAUR sur plusieurs communes.

Les prestations sont donc réalisées par le délégataire de service public mais sous la surveillance régulière de la Communauté de communes.

Les travaux d'investissement tels que la création et la réhabilitation d'ouvrages (canalisations, réservoirs, stations d'épuration) sont en revanche toujours portés par Val'Eyrieux.

Le Vice-président de la Communauté de communes Val'Eyrieux en charge de la compétence eau potable et assainissement est M. Raymond FAYARD.

Chaque commune est représentée au sein de la commission eau-assainissement par un délégué :

COMMUNES	NOM
ACCONS	Christian RANC
ALBON D'ARDECHE	Michel FILIPPI
ARCENS	Thierry GIROT
BOREE	Paul LEBRUN
CHANEAC	Didier ROCHETTE
DEVESSET	Etienne ROCHE
DORNAS	Maurice DESSUS
INTRES	Raphaël DESESTRES
ISSAMOULENC	Philippe CRESTON
JAUNAC	Sébastien MAZAT
LA ROCHETTE	Daniel NOUAILLE
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	Jean-Louis REYNAUD
LE CHAMBON	Gérard BRUN
LE CHEYLARD	Denis SERRE
LES NONIERES	Luc BLANC
MARIAC	André FOUREZON
MARS	Henri GUILLOT
ROCHEPAULE	Yves SABATIER
ST AGREVE	Eric CHANTRE
ST ANDEOL DE FOURCHADES	Josyane ALLARD CHALANCON
ST ANDRE EN VIVARAIS	Jean-Michel MARCON
ST BARTHELEMY LE MEIL	Jean MICHELAS
ST CHRISTOL	M. Philippe LEGROS
ST CIERGE SOUS LE CHEYLARD	Maurice SANIEL
ST CLEMENT	Pascal BAILLY

ST GENEST LACHAMP	Christophe SABY
ST JEAN ROURE	Michel CHANTRE
ST JEURE D'ANDAURE	Henri SENECLAUZE
ST JULIEN BOUTIERES	Maurice DUGUA
ST JULIEN LABROUSSE	Jean-Pascal PRAMAYON
ST MARTIAL	Raphaël CLEMENT
ST MARTIN DE VALAMAS	Jean-Luc PLANTIER
ST MICHEL D'AURANCE	Franck FARGIER
ST PIERREVILLE	Jean-Pierre ROUX

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 Le territoire desservi



- 34 communes, étendues sur 588 km²,
- Un relief très accentué avec des vallées encaissées, des pentes fortes et des dénivélés importants entre 300 mètres d'altitude au bas de Saint Julien Labrousse et jusqu'à 1753 mètres au point culminant de Borée (Mont Mézenc),
- Un réseau de voies circulables important en linéaire mais de gabarit faible et d'état très moyen, très sinueux, imposant un temps de trajet important d'une vallée à l'autre,
- Des activités industrielles, principalement sur Le Cheylard, Mariac, St Agrève et St Martin de Valamas
- Des activités agricoles avec une superficie agricole de 12 922 ha (données 2010)
- De la forêt sur l'ensemble du territoire,
- Des activités de tourisme sur l'ensemble du territoire avec gîtes, base de loisirs et activités sportives.

1.2 Le mode de gestion du service

Le tableau ci-dessous présente pour chaque commune le mode de gestion :

Communes	Mode de gestion	Date contrat	Durée	Date avenant
ACCONS	DSP Saur	01/04/2007	12 ans	11/11/2013
DORNAS	DSP Saur			
JAUNAC	DSP Saur			
LE CHAMBON	DSP Saur			
LE CHEYLARD	DSP Saur			
LES NONIERES	DSP Saur			
MARIAC	DSP Saur			
SAINT ANDEOL DE FOURCHADES	DSP Saur			
SAINT BARTHELEMY LE MEIL	DSP Saur			
SAINT CHRISTOL	DSP Saur			
SAINT CIERGE SOUS LE CHEYLARD	DSP Saur			
SAINT GENEST LACHAMP	DSP Saur			
SAINT JULIEN LABROUSSE	DSP Saur			
SAINT MICHEL D'AURANCE	DSP Saur			
DEVESSET	DSP Saur	25/05/2012	11 ans	Néant
MARS	DSP Saur	01/01/2013	9 ans	Néant
ROCHEPAULE	DSP Saur	20/06/2012	11 ans	Néant
SAINT AGREVE	DSP Saur	01/01/2010	12 ans	01/01/2015
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	DSP Saur	01/01/2010	12 ans	Néant
SAINT JEURE D'ANDAURE	DSP Saur	01/08/2009	8 ans	28/11/2013
ARCENS	Régie			
BOREE	Régie			
CHANEAC	Régie			
INTRES	Régie			
LA ROCHETTE	Régie			
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	Régie			
SAINT CLEMENT	Régie			
SAINT JEAN ROURE	Régie			
SAINT JULIEN BOUTIERES	Régie			
SAINT MARTIAL	Régie			
SAINT MARTIN DE VALAMAS	Régie			
ALBON D'ARDECHE	Régie			
ISSAMOULENC	Régie			
SAINT PIERREVILLE	Régie			

1.3 La population desservie et volumes consommés

Communes	Nbre habitants (pop. Totale)	Nbre abonnés (VP056)		Consommation (VP232)		Moyenne / abonné en m ³ / an (VP231)	
		2015	2016	2015	2016	2015	2016
ACCONS	433	211	208	12 493	12 583	59.21	60.49
DORNAS	245	232	230	8 353	8 110	36.00	35.26
JAUNAC	144	56	56	4 064	4 041	72.57	72.16
LE CHAMBON	51	86	84	2 561	2 567	29.78	30.56
LE CHEYLARD (hors consommation Hôpital)	3 194	1 954	1930	143 202	142 348	73.29	73.76
LES NONIERES (hors consommation Eyrium)	226	122	124	6 736	8 454	55.21	68.18
MARIAC	640	362	366	22 132	21 893	61.14	59.82
ST ANDEOL	58	31	31	985	985	31.77	31.77
ST BARTHELEMY	203	154	152	8 185	8 062	53.15	53.04
ST CHRISTOL	108	112	109	3 834	3 816	34.23	35.01
ST CIERGE	206	110	114	8 142	8 086	74.02	70.93
ST GENEST	100	96	97	3 617	3 516	37.68	36.25
ST JULIEN	364	188	187	9 814	9 630	52.20	51.50
ST MICHEL	282	150	152	11 225	11 083	74.83	72.91
DEVESSET	300	291	295	23 307	23 239	80.09	78.78
MARS	278	227	223	12 034	12 777	53.01	57.30
ROCHEPAULE	281	167	160	7 938	9 200	47.53	57.50
SAINT AGREVE	2 579	1 475	1 449	95 667	91 465	64.86	63.12
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	220	106	106	4 755	5 527	44.86	52.14
SAINT JEURE D'ANDAURE	109	86	87	3 476	3 905	40.42	44.89
Total en délégation	10 021	6 216	6 160	392 520	391 287	63.15	63.52

Communes	Nbre habitants (pop. Totale)	Nbre abonnés (VP056)		Consommation (VP232)		Moyenne / abonné en m ³ / an (VP231)	
		2015	2016	2015	2016	2015	2016
ARCENS	381	302	295	26 085	19 371	86.37	65.66
BOREE	166	178	183	7 018	8 038	39.43	43.92
CHANEAC	278	200	202	9 483	9 140	47.42	45.25
INTRES	152	108	110	4 009	3 968	37.12	36.07
LA ROC HETTE	60	22	23	581	491	26.41	21.35
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	179	143	144	8 442	6 529	59.03	45.34
SAINT CLEMENT	98	99	92	11 250	12 542	113.64	136.33
SAINT JEAN ROURE	280	124	126	5 635	5 391	45.44	42.78
SAINT JULIEN BOUTIERES	203	185	178	7 699	7 216	41.62	40.54
SAINT MARTIAL	248	-	-	-	-	-	-
SAINT MARTIN DE VALAMAS	1 208	804	806	46 175	42 363	57.43	52.56
ALBON D'ARDECHE	166	164	159	6 007	6 163	36.63	38.76
ISSAMOULENC	114	108	107	4 640	4 543	42.96	42.46
SAINT PIERREVILLE	554	341	338	22 347	20 103	65.53	59.48
Total régie	4 087	2 778	2 763	159 371	145 858	57.37	52.79
TOTAL	14 108	8 994	8 923	551 891	537 145	61.36	60.20

1.4 La ressource en eau

Communes	Nbre de captages	Nbre de réservoirs	Linéaire de réseau (VP077)
ACCONS	5	5	212 445 sur l'ensemble sur Pays du Cheylard
DORNAS	3	7	
JAUNAC	2	2	
LE CHAMBON	0	2	
LE CHEYLARD	0	5	
LES NONIERES	0	2	
MARIAC	4	7	
ST ANDEOL	1	1	
ST BARTHELEMY	2	3	
ST CHRISTOL	3	4	
ST CIERGE	0	1	
ST GENEST	5	6	
ST JULIEN	4	6	
ST MICHEL	1	6	
DEVESSET	3	6	41 630
MARS	0	1	27 463
ROCHEPAULE	3	5	18 316
SAINT AGREVE	6	8	91 623
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	1	1	26 559
SAINT JEURE D'ANDAURE	2	2	18 626
ARCENS	3	2	9 080
BOREE	3	4	17 000
CHANEAC	7	7	10 000
INTRES	2	2	9 600
LA ROCHETTE	1	1	2000 (1)

Communes	Nbre de captages	Nbre de réservoirs	Linéaire de réseau (VP077)
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	7	5	5 894
SAINT CLEMENT	2	5	18 590
SAINT JEAN ROURE	2	2	10 500
SAINT JULIEN BOUTIERES	9	6	10 273 (1)
SAINT MARTIAL	2	4	9 220
SAINT MARTIN DE VALAMAS	5	9	33 800
ALBON D'ARDECHE	4	4	10 360
ISSAMOULENC	11	12	25 000 (1)
SAINT PIERREVILLE	6	5	22 450
TOTAL	109	148	630 429

(1) estimations

2. LA TARIFICATION DE L'EAU

2.1 Les modalités de tarification

En régie

COMMUNES		TARIFS 2016 (selon délib. En vigueur)		Prix au m3 HT pour 75 m3
		NATURE (VP.191)	MONTANT	
ALBON		Abont annuel ht	84.17 €	2.67 €
		Conso ht	1.55 €	
ARCENS		Abont annuel ht	56.86 €	1.61 €
		Conso ht	0,85 €	
BOREE		Abont annuel ht	33.22 €	1.29 €
		Conso ht	0.85 €	
CHANEAC		Abont annuel ht	59.87 €	1.84 €
		Conso ht	1.04 €	
INTRES		Abont annuel ht	68.40 €	1.86 €
		Conso ht	0.95 €	
ISSAMOULENC		Abont annuel ht	66.35 €	1.45 €
		Conso 1-100 m3 ht	0.57 €	
		Conso > 100 m3 ht	0.28 €	
LACHAPELLE		Abont annuel ht	47.77 €	1.21 €
		Conso ht	0.57 €	
LA ROCHETTE		Abont annuel ht	21.67 €	1.24 €
		Conso ht	0.95 €	
ST CLEMENT	particuliers	Abont annuel ht	47.77 €	1.28 €
		Conso 0-20 m3 ht	0.95 €	
		Conso 21-50 m3 ht	0,62 €	
		Conso > 51 m3 ht	0,43 €	
	éleveurs	Abont annuel ht	59.87 €	1.33 €
		Conso 0-20 m3 ht	0.95 €	
Conso > 20 m3 ht		0,38 €		
ST JEAN ROURE		Abont annuel ht	66.35 €	1.92 €
		Conso ht	1.04 €	
ST JULIEN BOUTIERES		Abont annuel ht	28.44 €	1.04 €
		Conso ht	0.66 €	
ST MARTIAL		-	-	-
ST MARTIN DE VMAS		Abont annuel ht	61,00 €	1.76 €
		Conso ht	0,95 €	
ST PIERREVILLE		Abont annuel ht	55.69 €	1.54 €
		Conso ht	0,80 €	

En délégation

COMMUNES	TARIFS 2016 (selon délib. En vigueur)		Prix au m3 TTC pour 75 m3
	NATURE	MONTANT	
ST AGREVE	Abont part CCVE (VP.191)	29.46 €	2.23 €
	Abont part SAUR (VP.190)	46.91 €	
	Conso part CCVE (VP.191)	0.33 €	
	Conso part SAUR (VP.190)	0.8848 €	
ST JEURE D'ANDAURE	Abont part CCVE (VP.191)	32 €	3.26 €
	Abont part SAUR (VP.190)	82.58 €	
	Conso part CCVE (VP.191)	0.85 €	
	Conso part SAUR (VP.190)	0.887 €	
ROCHEPAULE	Abont part CCVE (VP.191)	22.87 €	3.30 €
	Abont part SAUR (VP.190)	57.65 €	
	Conso part CCVE (VP.191)	1.4296 €	
	Conso part SAUR (VP.190)	0.7966 €	
DEVESSET	Abont part CCVE (VP.191)	33 €	2.21 €
	Abont part SAUR (VP.190)	50.75 €	
	Conso part CCVE (VP.191)	0.30 €	
	Conso part SAUR (VP.190)	0.7929 €	
MARS	Abont part CCVE (VP.191)	35 €	3.38 €
	Abont part SAUR (VP.190)	63.76 €	
	Conso part CCVE (VP.191)	1.25 €	
	Conso part SAUR (VP.190)	0.8177€	
ST ANDRE EN VIVARAIS	Abont part CCVE (VP.191)	57 €	2.80 €
	Abont part SAUR (VP.190)	44.57 €	
	Conso part CCVE (VP.191)	0.66 €	
	Conso part SAUR (VP.190)	0.7883 €	
PAYS DU CHEYLARD	Abont part CCVE (VP.191)	40 €	2.66 €
	Abont part SAUR (VP.190)	78.04 €	
	Conso part CCVE (VP.191)	0.51 €	
	Conso part SAUR (VP.190)	0.5740 €	

2.2 Les taxes et les redevances

En régie :

Préservation des ressources en Eau (VP215)	Agence de l'Eau	Arcens : 0.05 €/m ³ Issamoulenc : 0.171 €/m ³
Lutte contre la pollution (VP216)	Agence de l'Eau	0.29 €/ m ³
Modernisation des réseaux	Agence de l'Eau	0.16 €/ m ³

En délégation :

Préservation des ressources en Eau (VP215)	Agence de l'Eau	0.1489 €/ m ³
Lutte contre la pollution (VP216)	Agence de l'Eau	0.29 €/ m ³
Modernisation des réseaux	Agence de l'Eau	0.16 €/ m ³

Les tarifs de l'eau et les redevances « Préservation des ressources en eau » et « Lutte contre la pollution » sont assujettis à la TVA à 5,5 % (10 % pour l'assainissement et la redevance « Modernisation des réseaux »).

2.3 Les divers frais d'accès au service

En régie :

Frais d'accès au service (pour tout nouvel abonné)	26.38 € TTC eau 27.50 € TTC assainissement
Frais d'ouverture ou de fermeture de branchement	47.48 € TTC
Frais de résiliation	Gratuit

En délégation :

Frais d'accès au service (pour tout nouvel abonné)	25.37 € TTC
Frais d'ouverture ou de fermeture de branchement	51.26 € TTC
Frais de résiliation	Gratuit

2.4 Les recettes du service

Types de recettes	Année 2015	Année 2016	Variation
Ventes d'eau usagers	275 836.99 €	682 125.66 €	+ 147 %
Locations diverses	8 915.00 €	-	-
Frais de branchement	-	4 334.42 €	-
TOTAL	284 751.99 €	686 460.08 €	+ 141 %

❖ Les recettes du délégataire :

Types de recettes	Année 2015	Année 2016	Variation
Ventes d'eau usagers	435 987 €	676 749 €	+ 55.23 %
Part perçue pour la collectivité	377 882 €	562 203 €	+ 48.78 %
Recettes liées aux travaux	9 477 €	37 890 €	+ 299 %
Produits accessoires	11 896 €	27 345 €	+ 129 %
TOTAL	835 242 €	1 304 187 €	+ 56.15 %

3. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 *La qualité de l'eau*

L'eau distribuée est ponctuellement de mauvaise qualité bactériologique du fait de la vulnérabilité chronique des captages aux pollutions microbiologiques et à la turbidité.

Le risque sanitaire lié à la distribution d'eau pouvant présenter des contaminations importantes ne peut être négligé et la mise en place de systèmes de désinfection doit être une priorité.

Les eaux sont faiblement minéralisées (conductivité moyenne 50µ/cm) et présentent régulièrement des valeurs de pH inférieures à la référence de qualité (pH = 6,5). Leur dureté est inférieure à 5°F. Ces eaux ne respectent pas le décret eau potable 2001-1220.

Le taux de conformité bactériologique moyen est de 89.99 %.

TOTAL ANNUEL 2016						
Communes	Nombre analysé		Nombre conforme*		% conformité	
	Bactériologique (P101.1A)	Physico - chimique (P102.1A)	Bactériologique	Physico - chimique	Bactériologique	Physico - chimique
PAYS DU CHEYLARD	143	141	130	141	90	100
DEVESSET	6	13	6	10	100	76
MARS	11	10	9	10	82	100
ROCHEPAULE	42	44	42	44	100	100
SAINT AGREVE	21	22	20	22	95	100
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	4	4	4	4	100	100
SAINT JEURE D'ANDAURE	21	20	19	20	90	100
Total délégation	248	254	230	251	92.75	98.82
ARCENS	19	19	19	19	100	100
BOREE	23	23	19	23	82	100
CHANEAC	31	31	30	31	96	100
INTRES	15	15	13	15	86.6	100
LA ROCHETTE	8	8	7	8	87.5	100
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	38	38	32	38	84.2	100

Communes	Nombre analysé		Nombre conforme*		% conformité	
	Bactériologique (P101.1A)	Physico – chimique (P102.1A)	Bactériologique	Physico - chimique	Bactériologique	Physico - chimique
SAINT CLEMENT	14	14	12	14	85.7	100
SAINT JEAN ROURE	10	10	10	10	100	100
SAINT JULIEN BOUTIERES	43	43	30	43	69.7	100
SAINT MARTIAL	17	17	15	17	88	100
SAINT MARTIN DE VALAMAS	40	40	38	40	95	100
ALBON D'ARDECHE	18	18	17	18	94	100
ISSAMOULENC	44	44	42	44	95	100
SAINT PIERREVILLE	34	34	27	34	79	100
Total régie	354	354	311	354	87.86	100
Nombre total d'échantillons	602	608	541	605	89.87	99.51

*Conformes aux limites de qualité et non aux références de qualité.

* Calculé sur la base des informations non-conformité ARS (information et interdiction)

Nota : pour les communes en régie, le nombre d'analyse concerne l'ensemble des données de l'UDI

À chaque dépassement de référence ou limite de qualité, les actions suivantes sont systématiquement menées afin de retrouver une eau distribuée conforme, à savoir :

- Nettoyage et désinfection du captage de la ressource concernée
- Vidange, nettoyage et désinfection des réservoirs de stockage
- Purge du réseau de distribution
- Information à la Communauté de communes et à la mairie concernée

Selon la valeur de dépassement, information de la population effectuée au porte à porte pour restriction d'usages de consommation. Des bouteilles d'eau sont à disposition jusqu'à levée de la restriction.

3.2 L'avancement de la protection des ressources en eau (VP212)

La Communauté de communes Val'Eyrieux dispose de 109 captages. 58 ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation, 20 procédures de demande d'autorisation sont en cours et 24 n'ont pas d'arrêté.

En ce qui concerne les travaux de mise en conformité, 26 captages en ont fait l'objet.

3.3 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La note de 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95 % du réseau mis à jour au moins une fois par an.

La réglementation prévoit que si cet indice est inférieur à 40 à la fin de l'année 2015, le montant de la redevance perçue par l'agence de l'eau sera majoré.

Le tableau ci-dessous présente la valeur de cet indice pour les différentes communes :

Communes	ICGP
PAYS DU CHEYLARD	105
DEVESSET	105
MARS	105
ROCHEPAULE	105
SAINT AGREVE	110
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	105
SAINT JEURE D'ANDAURE	105
ARCENS	60
BOREE	50
CHANEAC	37
INTRES	80
LA ROCHETTE	72
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	40
SAINT CLEMENT	70
SAINT JEAN ROURE	60
SAINT JULIEN BOUTIERES	15
SAINT MARTIAL	-
SAINT MARTIN DE VALAMAS	70
ALBON D'ARDECHE	63
ISSAMOULENC	15
SAINT PIERREVILLE	80

La communauté de communes a engagé dès 2016 l'établissement de Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) sur les communes de Chanéac, Lachapelle sous Chanéac, Saint Martin de Valamas et Saint Clément.

Pour les années suivantes, les SDAEP de Saint Julien Boutières, d'Albon d'Ardèche et d'Issamoulenc seront réalisés.

3.4 Le rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée.

Le rendement du réseau de distribution = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) x 100.

Avec le volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau.

Communes	Exercice	Volume eau potable consommé autorisé	Volume eau potable produit (VP059)	Rendement du réseau de distribution (P104.3)
PAYS DU CHEYLARD	2015	287 434	359 932	79.9
	2016	264 201	379 592	76.76
DEVESSET	2015	23 094	27 910	85.7
	2016	25 598	31 630	80.84
MARS	2015	12 224	0	95.2
	2016	12 707	0	96.76
ROCHEPAULE	2015	10 736	15 025	70.3
	2016	11 087	14 921	77.54
SAINT AGREVE	2015	98 927	142 442	74.2
	2016	93 462	133 370	77.12
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	2015	5 461	7 769	69.3
	2016	5 615	6 353	87.15
SAINT JEURE D'ANDAURE	2015	3 706	3 858	85.9
	2016	4 565	4 552	91.74
ARCENS	2015	23 796	28 687	83
	2016	20 280	30 263	67

Communes	Exercice	Volume eau potable consommé autorisé	Volume eau potable produit (VP059)	Rendement du réseau de distribution (P104.3)
BOREE	2015	5 520	4 895	Valeur en défaut
	2016	-	-	
CHANEAC	2015	9 431	18 861	50
	2016	9 112	14 080	65.9
INTRES	2015	4 088	11 111	37
	2016	3 354	17 500	20.6
LA ROCHETTE	2015	-	-	
	2016	-	-	
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	2015	8 442	6 334	Valeur en défaut
	2016	5 895	9 500 (1)	69.1
SAINT CLEMENT	2015	10 324	17 687	58
	2016	4 144	20 948	20
SAINT JEAN ROURE	2015	5 934	7 627	78
	2016	5 391	5 537	97.9
SAINT JULIEN BOUTIERES	2015	7 749	-	
	2016	7 216	10 000	70
SAINT MARTIAL	2015	-	-	
	2016	-	-	
SAINT MARTIN DE VALAMAS	2015	46 175	83 064	56
	2016	42 719	62 689	68.8
ALBON D'ARDECHE	2015	5 956	16 401	36
	2016	6 152	16 025	38
ISSAMOULENC	2015	4 640	-	
	2016	4 543	6 500 (1)	70.4
SAINT PIERREVILLE	2015	22 083	64 449	34
	2016	20 103	59 777	35.6

(1) données estimées

¹ En l'absence de données sur les volumes non comptabilisés pour l'année 2016, il est important de noter que les « volumes eau potable consommés autorisés » correspondent uniquement aux volumes facturés aux usagers. Le rendement de réseau pourrait donc être plus élevé en prenant en compte les volumes consommés non comptabilisés et les volumes de service.

3.5 L'indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la quantité d'eau potable perdue par le système d'adduction d'eau potable par l'intermédiaire des fuites, défaillance de comptage...

L'indice linéaire de pertes en réseau = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / nombre de jours calculé sur l'année civile.

Avec le volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau.

Communes	Exercice	Volume eau potable mis en distribution	Volume eau potable consommé autorisé	Linéaire de réseau eau potable en km	Indice linéaire de pertes en réseau en m ³ /Km/jour (P106.3)
LE CHEYLARD	2015	359 932	287 434	211	1.00
	2016	379 592	264 201	212.445	1.14
DEVESSET	2015	28 045	23 492	41	0.30
	2016	31 630	25 598	41	0.40
MARS	2015	12 901	12 224	27	0.07
	2016	13 171	12 707	27	0.05
ROCHEPAULE	2015	15 507	10 736	18	0.73
	2016	14 480	11 087	18	0.52
SAINT AGREVE	2015	139 295	98 927	91	1.22
	2016	125 480	93 462	91	0.96
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	2015	7 876	5 461	22	0.30
	2016	6 443	5 615	26	0.09
SAINT JEURE D'ANDAURE	2015	4 314	3 706	18	0.09
	2016	4 976	4 565	18	0.06

Communes	Exercice	Volume eau potable mis en distribution	Volume eau potable consommé autorisé	Linéaire de réseau eau potable en km	Indice linéaire de pertes en réseau en m³/Km/jour (P106.3)
ARCENS	2015	28 687	23 796	9.08	1.48
	2016	30 263	20 280	9.08	3.01
BOREE	2015	4 895	5 520	17	Valeur en défaut
	2016				
CHANEAC	2015	18 861	9 431	10	2.58
	2016	14 080	9 112	17.6	0.77
INTRES	2015	11 111	4 088	9.6	2
	2016	17 500	3 354	6.1	6.35
LA ROCHETTE	2015			2	
	2016				
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	2015	6 364	8 442	5.8	Valeur en défaut
	2016	9 500	6 529	5.8	1.40
SAINT CLEMENT	2015	17 687	10 324	18.59	1.085
	2016	20 948	4 144	18.59	2.48
SAINT JEAN ROURE	2015	7 627	5 934	11.3	0.41
	2016	5 537	5 391	10.5	0.04
SAINT JULIEN BOUTIERES	2015		7 749	5	
	2016	10 000 (1)	7 216	10.273	0.74
SAINT MARTIAL	2015			9.2	
	2016			9.2	
SAINT MARTIN DE VALAMAS	2015	83 064	46 175	18	5.61
	2016	62 689	42 719	33.8	1.62
ALBON D'ARDECHE	2015	16 401	5 956	10.36	2.76
	2016	16 025	6 152	10.02 (1)	2.70

Communes	Exercice	Volume eau potable mis en distribution	Volume eau potable consommé autorisé	Linéaire de réseau eau potable en km	Indice linéaire de pertes en réseau en m ³ /Km/jour (P106.3)
ISSAMOULENC	2015		4 640		
	2016	6 500 (1)	4 543	25 (1)	0.21
SAINT PIERREVILLE	2015	64 449	22 063	22	5.28
	2016	59 777	20 103	22.45	4.84

(1) Données estimées

4. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés sur le budget eau ne font l'objet d'aucune contribution du budget général.

4.1 Les études et travaux réalisés en 2016

- Etude sur le renouvellement de canalisation AEP à Mariac (Le Village et Chadenac) et à Accons (Le Rivet).
- Travaux de mise en conformité des captages d'Accons (Ranc Bardon et Bouzols) et Saint Christol (Le Roure et La Crique).
- Travaux de mise en conformité sur le captage de Girond à Mariac.
- Fin des travaux de maillage du réseau AEP entre La Rouveyre et Bois Soubeyrand (Saint Genest Lachamp).
- Mise en conformité des captages des Sauvans à Saint Agrève
- Fin des travaux d'extension AEP sur Saint Martin de Valamas quartier Valamas
- Etude des travaux de mise en conformité des captages d'Issamoulenc
- Mise en conformité des captages d'Albon
- Lancement procédure de mise en conformité des captages de Vahille à Saint Clément et captage de la Molle à Intres
- Travaux de sécurisation AEP sur Borée quartier Echamps-Chauvy
- Travaux d'interconnexion sur Chanéac quartier Hameau de Serre
- Lancement des schémas directeurs sur les communes de Chanéac, Saint Clément, Lachapelle sous Chanéac, Saint Martin de Valamas

4.2 La programmation sur 2017

- Schémas directeurs sur les communes d'Albon d'Ardèche, Issamoulenc, Saint Julien Boutières
- Extension sur le Hameau du Bouchet à Mars
- Extension sur le Hameau de Petignon et Bellevue à Saint Jeure d'Andaure
- Extension sur le Hameau de Mallevall à Saint Jean Roure
- Réhabilitation du réservoir principal de Saint Pierreville
- Renouvellement conduite AEP quartier de la Gare au Cheylard
- Travaux de mise en conformité des captages de Puits de l'Eysse et de Gerland à Arcens, de Font Lachenal et de Marlhincet à Saint Martin de Valamas, de Rimande, Tabutant et l'Ubac à Saint Julien Boutières, et de Praux, Signolles et Cévelas à Issamoulenc
- Mise en procédure de conformité administrative des captages de la Molle à Intres et de l'Espeyte à Devesset

- Travaux d'interconnexion AEP entre les communes de Saint Agrève, Intres et Saint Julien Boutières
- Pose de compteurs sur les communes de Saint Clément, Lachapelle sous Chanéac, Saint Martin de Valamas et Chanéac
- Mise en place de purge à Malleval sur la commune de Devesset

4.3 L'état de la dette

L'encours de la dette au 31/12/2015 est de 1 454 257.27 €.

L'annuité de dette réglée en 2015 s'est élevée à 202 873.51 €.

5. NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU

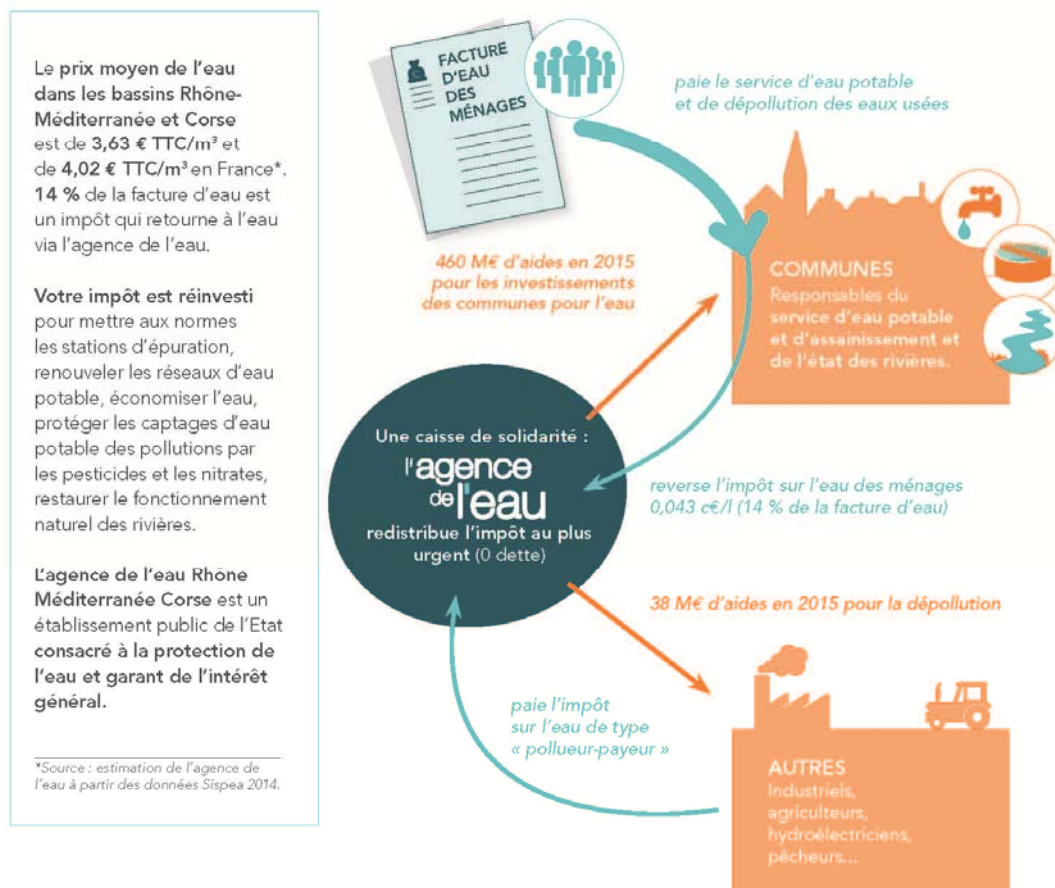
EDITION 2016

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2015

> Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (46 millions €)

325 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation de l'irrigation...) ont permis d'économiser 46 millions m³ en 2015 soit la consommation d'une ville de 600000 habitants.

> Pour dépolluer les eaux (121 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

43 stations d'épuration aidées en 2015. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

> Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (34 millions €)

41 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.
5 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

> Pour libérer les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates (12 millions €)

25 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Régler la question des pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

> Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (65 millions €)

85 km de rivières restaurées et 135 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Pire, ils aggravent les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

2888 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 1 112 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10 000 ha de zones humides au cours des 5 prochaines années. Telle une éponge, les zones humides limitent les crues en absorbant l'eau en excès.

> Pour la solidarité internationale (4 millions €)

78 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement aux populations démunies dans les pays en voie de développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2016

535 M€ DE REDEVANCES EN 2016

Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Cette redistribution bénéficie pour plus de 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.

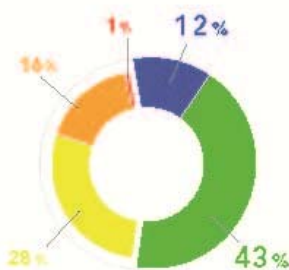
Montant prévisionnel des aides pour 2016



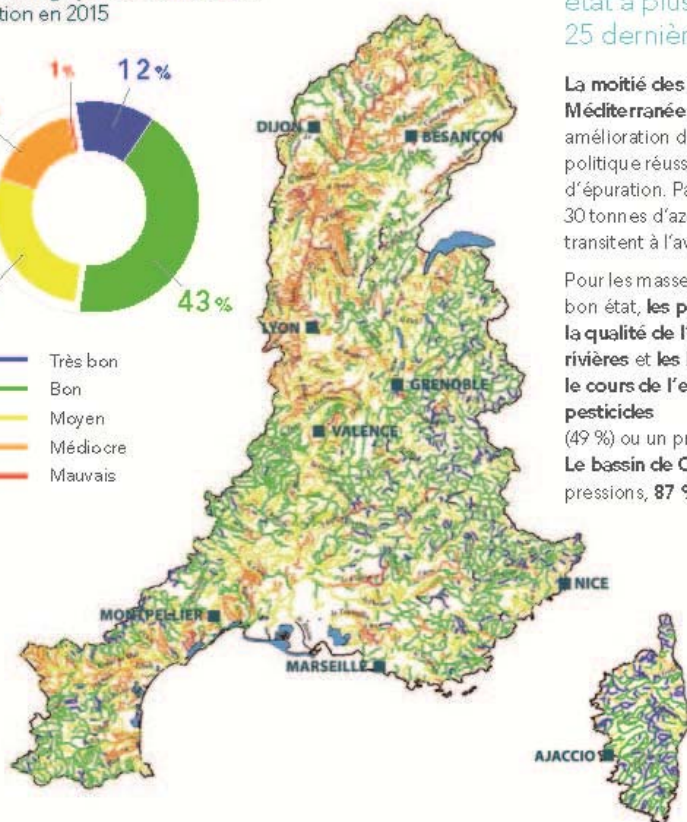
Aides aux communes rurales : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement. Elle y consacre environ 100 millions €/an, dont plus de 50 millions au titre du dispositif spécifique de solidarité urbain-rural.

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2015



- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée sont en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent le cours de l'eau (75 % des cas), la pollution par les pesticides

(49 %) ou un problème lié aux prélèvements (33 %). Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 87 % de ses rivières sont en bon état.

La qualité des rivières et de la Méditerranée sur smartphone et tablette

NOUVEAUTE 2016 Une nouvelle rubrique : **Quels poissons peuplent nos rivières ?**

Appli qualité rivière

Appli qualité Méditerranée

Découvrez l'état de santé des rivières en France et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée	Bassin de Corse
> 14 millions d'habitants	> 300000 habitants permanents
> 25 % du territoire français	> 2,7 millions de touristes chaque année
> 20 % de l'activité agricole et industrielle	> 3000 km de cours d'eau
> 50 % de l'activité touristique	> 1000 km de côtes
> 11000 cours d'eau de plus de 2 km	



www.sauvonsleau.fr
le 1^{er} site
d'actualités sur l'eau

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Loetz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

Crédits photos : M. Marini, J.L. Rigaux, R. Demergis, A. Cabot, F. Orlia, Y. Gougenheim, D. Balenghien, P. S. eau, V. Ross, D. Hody, J. P. Guerin - Avril 2016